



LA DELEGATION GLOBALE DE GESTION A L'UNIVERSITE DE LA MEDITERRANNE

AMUE

le 30 novembre 2009

**Damien VERHAEGHE
Secrétaire Général**



PLAN DE L'INTERVENTION

**I - ELEMENTS HISTORIQUES ET DE
CONTEXTE**

**II- LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION
GLOBALE DE GESTION**



PLAN DE L'INTERVENTION

I - ELEMENTS HISTORIQUES ET DE CONTEXTE



Un poids important de la recherche au sein de l'université

➔ Regroupement et restructuration des unités

- **73 Unités** (94 en 2007) dont 54 UMR avec pluralité des partenaires (CNRS, Inserm, IRD, INRA, INRETS, Ministère Défense, CEA) *Classement : 12 A+ / 37 A / 4 B+ / 17 B / 3 C*
- **RH : 1156 EC** (dont 627 U2), 823 Chercheurs
217 IATOS (dont 151 U2) 774 ITA
- Création de **grands centres visibles et attractifs (TGU)** dans les secteurs d'excellence : CRN2M, CRO2, IBDML, CINaM, ISM

Un poids important de la recherche au sein de l'université

Soutien financier aux unités de recherche (+ 10M€/an)

- Rappel :

PPF : 1 M€

IFR : 1.2 M€

Infrastructures : 2 M€/an

Unités : 3 M€/an

- Mise en place de fonds incitatifs :

Fonds d'intervention

700 K€ en 2008 et 2009 pour 5 projets par an,
1M€ prévus pour 2010

Appel à projets BQR-Preciput ANR

environ 1M€ par an

- Attractivité de l'université :

Chaires d'excellence

accompagnement : 100K€ + moyens humains

Accueil de post-doctorants sur crédits CQ (1 an)

environ 4/an



La création d'une filiale (SAS) de l'Université dès 2002

PROTISVALOR Méditerranée SAS, filiale de Valorisation de la Recherche

- Elle agit au nom et pour le compte de l'Université.
- Le capital de 450 000 € est détenu par l'Université de la Méditerranée à 73,3%, par PROXIPACA Finance à 10,6%, par SOFIPACA à 10,6% par EZUS à 0,2%, et par la Société Marseillaise de Crédit.
- Le Président de la SAS est l'Université de la Méditerranée représentée par son Président



La création d'une filiale (SAS) de l'Université dès 2002

➔ Les principales activités de Protisvalor Méditerranée s'organisent autour de quatre missions :

- 1) **Négociation et gestion des contrats et conventions de recherche et des prestations** réalisés par les laboratoires avec le secteur privé ou avec des partenaires institutionnels.
- 2) **Assistance au montage et à la coordination de projets de R&D**, notamment dans le cadre du 7ème PCRD.
- 3) **Gestion et Valorisation de la propriété industrielle** relative à la protection des savoir-faire et des inventions des chercheurs.
- 4) **Favoriser l'émergence de start-up** valorisant les résultats de recherche des laboratoires.



La création d'une filiale (SAS) de l'Université dès 2002

➔ Marque la volonté de l'Université de gérer à partir de cette période

- **Les contrats de recherche ou de prestations de services**
 - Externalisés pour la plupart soit dans des associations (ADER, ADEREM), soit auprès d'une autre filiale (EZUS-Lyon 1).

- **La valorisation issue de ses unités de recherche**
 - Peu de brevets déposés
 - Ou déposés au nom des inventeurs et pas de l'établissement
 - Ou déposés par les EPST « partenaires » sans l'établissement



La création d'une filiale (SAS) de l'Université dès 2002

 Forte implication des services centraux dans les relations avec la filiale (SG, DAF, AC)

- **Relations financières**

- Convention de mandat

- Réunion mensuelle avec DG de la filiale et VP Valo

- **Relations juridiques**

- Evolution de la convention et des missions confiées à la filiale

- La convention actuelle doit être revue en vertu des nouvelles dispositions de la LOPR



Les relations contractuelles avec les EPST

 **Volonté affichée très tôt par l'université de gérer les contrats et la valorisation des unités qu'elle héberge** (avec forte implication des services)

▪ Avec le CNRS

→ CQ 2000-2003

- Gestion des contrats et organisme valorisateur au choix des DU avec partage des revenus de la valorisation selon les apports
- Frais de gestion non harmonisés (7 % pour le CNRS et 12 % pour l'univ)
- Mais compensation du CNRS sur les frais d'infrastructure car l'univ hébergeait plus d'unités que le CNRS

→ CQ 2004-2007

- Partage « équitable » du chiffre d'affaires des contrats de recherche
- Frais de gestion harmonisés (12 %)
- Organisme valorisateur = gestionnaire des contrats avec partage des revenus de la valorisation selon les apports
- Cofinancement de la documentation électronique
- Comité des contrats et de la valorisation dont le SG est membre
- Article prévoyait déjà la possibilité du mandat de gestion unique (pas mis en œuvre)

→ CQ 2008-2011

- Partage de la gestion des unités et de la valorisation selon la règle de l'hébergeur
- Partage des revenus de la valorisation selon les apports ou à parts égales quand indéterminable
- Comité des contrats et de la valorisation dont le SG est membre
- Article qui prévoit la DGG et instaure le principe des délégations de signature aux DU



Les relations contractuelles avec les EPST

 **Volonté affichée très tôt par l'université de gérer les contrats et la valorisation des unités qu'elle héberge** (avec forte implication des services)

▪ Avec l'Inserm

→ CQ 2000-2003

- Gestion des contrats et organisme valorisateur au choix des DU avec partage des revenus de la valorisation selon les apports
- Frais de gestion non harmonisés (8 % pour l'Inserm et 12 % pour l'univ)
- Mais compensation de l'Inserm sur les frais d'infrastructure car l'univ hébergeait plus d'unités que l'Inserm

→ CQ 2004-2007

- Gestion des contrats au choix des DU avec partage des revenus de la valorisation selon les apports
- Frais de gestion non harmonisés (7% à l'Inserm et 12% à l'univ)
- Organisme valorisateur = hébergeur avec partage des revenus de la valorisation selon les apports
- Mais compensation de l'Inserm sur les frais d'infrastructure car l'univ hébergeait plus d'unités que l'Inserm
- Cofinancement des coûts liés aux réseaux
- Comité de coordination dont le SG est membre

→ CQ 2008-2011

- Partage de la gestion des unités et de la valorisation selon la règle de l'hébergeur
- Frais de gestion harmonisés (12 %)
- Partage des revenus de la valorisation à parts égales
- Comité de coordination dont le SG est membre



Une application du CMP favorable aux unités dès 2005

 La version 2004 du CMP a introduit des possibilités nouvelles dont l'Université s'est saisie

- Le laboratoire devient **un niveau d'appréciation des besoins et des seuils**
- Mais **limité à quelques familles d'achats** (nomenclature 40 à 59)
- **Sans délégation de signature du Président aux DU** mais il est représentant de la PRM dans la coordination technique et la passation des marchés jusqu'à 90 000 € HT

▪ **Extrait de la circulaire « achats »**

« *le niveau 3 – laboratoires est applicable en tant que NAB et NAS pour tous les achats de services et de fournitures directement liés aux activités de recherche des laboratoires et portant exclusivement sur les nomenclatures 40 (matériels et services informatiques) dont le caractère recherche devra être démontré et les toutes les nomenclatures de la dizaine 50, c'est à dire 50.01 – rongeurs, à 59.02 - matériels d'essais de chocs et accessoires. L'ensemble de ces nomenclatures recouvre les matériels et les consommables pour la recherche ainsi que les services associés de la référence NOMADES .*

Il est bien précisé que tous les achats courants de matériels informatiques des laboratoires devront être effectués dans le cadre des marchés à bons de commande passés par l'université. »



Une réflexion sur l'expérimentation du mandat unique de gestion dès 2007

➔ Principe affiché dans le contrat quadriennal signé avec le CNRS

- Travail en mode « projet » avec la Délégation Régionale
- Constitution d'un COPIL et de groupes de travail
 - GT Finances / GT RH / GT informatique / GT recherche et valorisation / GT achats
 - Etat des lieux et propositions d'harmonisation
- Suspension de la réflexion pendant la rédaction du rapport D'Aubert